



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2019

Règlement autorisant la construction de la nouvelle Mairie de Saint-Paul, décrétant la dépense inhérente au montant de 3 095 416 \$ et un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 2 095 416 \$

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 577-2019, règlement autorisant la construction de la nouvelle Mairie de Saint-Paul, décrétant la dépense inhérente au montant de 3 095 416 \$ et un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 2 095 416 \$.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement numéro 577-2019 en date du 1^{er} août 2019.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA